





REGLEMENT INTERIEUR ET INFORMATIONS

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'accéder à la salle de cours de code et en leçon de conduite.
- Pour toute utilisation, nous vous demandons de sortir de l'établissement afin de ne pas perturber les personnes qui travaillent.
- Nous accordons une très grande importance au comportement des candidats pour maintenir un cadre convivial. Tout acte de violence verbale ou physique pourra entrainer la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement. Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise d'alcool ou de droques.
- Nous vous demandons de respecter : les horaires pour les cours de code afin de ne pas perturber leur bon déroulement, Le matériel, Les locaux, Le personnel de l'établissement.

Fonctionnement de l'établissement :

- Toute lecon non décommandée 48h à l'avance, jours ouvrables, sera considérée comme due sauf cas de force majeure dument justifiée.
- Les leçons doivent être réglées au plus tard chaque fin de semaine, en cas de non paiement des factures, les leçons seront interrompues.
- Les comptes clients doivent être soldés 72h avant l'examen pratique ou la fin de formation initiale AAC. En cas de non respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter ultérieurement.
- L'établissement ne serait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaire à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à le déposer à la préfecture dans les meilleurs délais.
- Si le candidat choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit en avertir l'établissement au moins 7 jours ouvrables avant sa date d'examen. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette prestation, sauf cas de force majeure dument justifiée.
- Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement décline toute responsabilité lors de l'examen.
- Une date d'examen pour les épreuves théorique et pratique est attribuée après un examen blanc favorable, et la validation des quatre étapes de formation pour l'épreuve pratique.
- La présentation aux examens est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par la préfecture ainsi que par les places encore disponibles..
- Tout élève doit être muni de chaussures fermées (tongs, pieds nus ou à forts talons sont interdits), dans ce cas les leçons restent facturées mais annulées.
- L'établissement a, vis à -vis du candidat, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

La formation et les épreuves :

- Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par le candidat, une estimation du volume d'heures de formation nécessaires au candidat est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes du candidat, de sa motivation, de sa régularité et de sa progression.
- En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chaque leçon, il commente l'évolution observée du candidat en fonction des objectifs
- Le candidat doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret d'apprentissage. A défaut, l'enseignant pourra accompagner le candidat sur le temps de la leçon pour récupérer son livret dans un périmètre raisonnable ; Le cas échéant, la leçon ne pourrait avoir lieu.
- Le jour des examens théorique et pratique, le candidat doit se présenter (en tenue correcte, pantalon pour les garçons), muni d'une pièce d'identité en cours de validité et/ou d'un permis de conduire d'une autre catégorie pour ceux qui en possède un. Pour l'examen pratique il doit également être en possession de son livret d'apprentissage.
- Déroulement de l'examen pratique : l'épreuve dure environ 30 35 minutes dont 20 25 minutes de conduite effective. Au cours de l'examen, le candidat devra effectuer 2 manœuvres dont une au moins en marche arrière, et répondre
- à 1 questions relatives aux vérifications intérieures ou extérieures du véhicule, une pourtant sur la sécurité routière et une sur les premiers secours.